

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

### Étaient absents excusés :

Magali BOISSONNEAU

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine GABOUTY

### N°2023/D/033 - **Objet : Construction d'un court de tennis couvert et rénovation de 2 courts existants - Attribution**

Monsieur Jean-Marie MIGNOT rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une procédure de marchés de travaux en mapa ouvert, allotie en 7 lots, a été lancée le 27 février 2023 pour la construction d'un court de tennis couvert et la rénovation de 2 courts existants. La date limite de réception des offres a été fixée le 27 mars 2023 à 12h00. A cette date 11 sociétés ont déposé un plis dans les formes et délais requis.

La durée de chaque lot court à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Le délai global d'exécution pour l'ensemble des lots est de 7 mois avec 1 mois de préparation. Le délai d'exécution démarre à compter de la date indiquée sur l'ordre de service.

La commission d'appel d'offres réunie le 27 avril 2023 a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux sociétés ci-dessous mentionnées qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, pour les montants ci-dessous mentionnés :

Marchés	Sociétés	Adresses	Montant du marché en € HT
Lot n°1 : VRD	MASSY TP	32 route de Toulouse - La plaine 87220 Boisseuil	offre de base* 116 445,32

Lot n°2 : Fondations - Maçonnerie	KOMAR	1 allée Mouloudji 87220 Feytiat	51 000,00
Lot n°3 : Bâtiments:Structure/charpente - Couverture/bardage- Menuiseries extérieures	ISOLACIER	13 A rue du Buisson Ardent 88200 Remiremont	384 031,24
Lot n°4 : Électricité	INEO CENTRE	6/8 rue des Tramways 87200 Feytiat	33 273,71 avec la prestation supplémentaire éventuelle
Lot n°5 : Sol tennis	SLAMCOURT	20 rue des Cigognes 67670 Mommenheim	89 919,76
Lot n°6 : Sur toiture	SAN STAP	8 rue de Genestay 61410 Haleine	203 601,00
Lot n°7 : Peinture	VILLEMONTAIL	8 avenue maryse Bastié 87270 Couzeix	67 000,00 avec la prestation supplémentaires éventuelle
Prestation supplémentaire éventuelle* du lot 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cuve de rétention</li> </ul>		
Prestation supplémentaire éventuelle* du lot 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pose d'un dispositif de contrôle d'accès par badge ou gestionnaire d'entrées</li> </ul>		
Prestation supplémentaire éventuelle* du lot 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peinture des murs béton</li> </ul>		

Monsieur Jean-Marie MIGNOT propose au Conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer les marchés conformément aux propositions ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MIGNOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer les lots conformément au tableau ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 15 mai



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.